



Section de Savoie



CAPD Mouvement- lundi 30 mai 2016

Le Se-UNSA est intervenu pour soulever différents problèmes :

- L'ensemble des élus du personnel ont rappelé leur opposition à la gestion de la **fermeture** de l'école Pablo Neruda et à la nouvelle sectorisation des Hauts de Chambéry sans concertation avec les enseignants.
- Certains points de la circulaire mouvement ont été sujets à des interprétations différentes entre l'administration et les collègues et même les organisations syndicales... Le Se-Unsa demande à ce que cette circulaire soit retravaillée assez tôt dans l'année scolaire prochaine afin d'éviter les malentendus : priorité pour les intérim de direction, points pour postes éloignés...
- Cette année encore les organisations syndicales ont insisté pour qu'il soit possible de laisser son poste vacant et pour que la participation à la phase d'ajustement se fasse avec la liste des postes non pourvus. C'est toujours le même refus... D'autres solutions pourraient aussi permettre d'améliorer le mouvement. C'est dans ce sens que le Se-Unsa a déjà fait des propositions concrètes.
- **Poste d'enseignant référent** : Le Se-Unsa est de nouveau intervenu pour que le secteur d'intervention des enseignants référents soit défini dès la publication du mouvement. Enfin, après de multiples demandes de notre part, un groupe de travail sera programmé pour l'année 2016-2017. Nous actons de manière positive cette avancée... dommage qu'il faille attendre 2 années de blocage...
- **Postes éloignés des axes principaux** : l'ensemble des élus du personnel sont intervenus pour poser le problème du dispositif de majoration de barème sur les postes éloignés des axes principaux. En effet, ce dispositif « expérimental » censé encourager la stabilité sur ces postes pose des problèmes d'égalité de traitement entre des collègues arrivés sur ces postes en 2013 (et qui bénéficient donc de la majoration car arrivés l'année de la mise en place du dispositif) et les collègues déjà en place depuis plusieurs années (plus de 10 ans pour certains) et qui ne bénéficient eux pas des points. Les élus des personnels ont unanimement demandé à revoir ce dispositif dès l'année prochaine.
- **Poste à profil** : aucune information en amont de la CAPD. Les élus du personnel du SE-Unsa ont été obligés de deviner les avis des commissions en regardant les codes de priorité...pour vérifier le mouvement...quel dommage !!! Encore une fois, ce n'est pas acceptable... De plus, les collègues ayant déjà un avis lors d'une commission ces années antérieures devaient renvoyer la fiche alors qu'il n'avait pas besoin de repasser l'entretien, sinon, leur vœu n'était pas pris en compte...Ce n'est pour nous pas acceptable.



Section de Savoie

- **Maitre E** : 4 postes restés vacant à l'issue de la phase principale du mouvement donc 2 postes E en REP à Albertville. Encore une fois, l'ensemble des élus du personnel sont intervenus pour demander à l'IA de faire un appel à candidature pour ces postes restés vacants et d'ouvrir ces postes à des collègues qui s'engagent à passer le CAPA-SH option E en candidat libre. C'est un nouveau refus de l'IA... Continuons à sacrifier les postes de réseau... c'est bien ce qui se passe dans notre département qui n'ouvre même pas un seul départ en formation CAPA-SH option E.
- **Procédure de maintien** : le Se-Unsa a rappelé qu'après avis de l'IEN, c'est bien le conseil des maîtres qui prend la décision. Face aux arguments de l'administration, nous avons aussi rappelé que les enseignants ne faisaient pas « redoubler » un élève par plaisir mais qu'un travail important était fait par les équipes avec le réseau, les familles et qu'aucune proposition n'était faite par hasard... Nous avons aussi rappelé que le maintien peut être proposé suite à une rupture des apprentissages scolaires (et pas uniquement suite à une rupture de scolarité ou déscolarisation comme on voudrait parfois nous le faire penser). Une réflexion est menée pour l'année prochaine pour créer une commission qui annualiserait les propositions des enseignants. Cette commission serait constituée de l'IEN, réseau, et d'un directeur pour chaque circonscription. Nous prenons aussi acte de cette annonce qui est pour nous une avancée. Cependant, nous continuons de dire que les textes doivent être appliqués et c'est donc bien le conseil des maîtres qui décide de proposer le maintien ou non d'un élève.
- **Inspection et notation** : Le Se-Unsa est intervenu et a porté l'attention de l'la-DASEN sur l'écart qu'il peut y avoir parfois entre un rapport d'inspection souvent satisfaisant (même très satisfaisant) et une note située dans la partie basse de la grille de notation savoyarde. Ceci concerne souvent les collègues qui ont un retard d'inspection. Ils se retrouvent pénalisés dans leur évolution de carrière et ce manque de reconnaissance peut les décourager. Le Se-Unsa a demandé à l'la et à l'ensemble des IEN d'être très attentifs à cette question.
- Le Se-Unsa a demandé un point sur le **remplacement**. Nous avons bien précisé que les décharges des directeurs 1, 2 et 3 classes sont statutaires. Il est donc indispensable que chaque directeur puisse obtenir ces jours. L'Administration affirme que les difficultés se situent principalement sur Chambéry 4.
- **INEAT/EXEAT** : les représentants des personnels ont demandé un point sur les INEAT et les EXEAT. Le SE-Unsa a demandé un groupe de travail pour traiter cette question qui devrait passer par des instances paritaires. C'est un refus de l'IA. Nous n'avons aussi aucune réponse sur leur nombre... pour l'instant la seule réponse est que le « calibrage » n'est pas fait... en clair, rien de fait !!!



Section de Savoie

Le mouvement en quelques chiffres !

Voici quelques statistiques données par l'administration :

- 755 participants au mouvement (l'an dernier 804 participants)
- 74 % des collègues nommés l'ont été sur leurs vœux de 1 à 5 (l'an dernier : 70 %)
- 49,64 % ont été nommés sur leur vœu 1 (l'an dernier : 47,97 %)
- 10,07 % ont été nommés sur leur vœu 2 (l'an dernier : 9,39 %)
- 5,76 % ont été nommés sur leur vœu 3 (l'an dernier : 5,08 %)
- 4,32 % ont été nommés sur leur vœu 4 (l'an dernier : 5,08 %)
- 4,32 % ont été nommés sur leur vœu 5 (l'an dernier 2,54 %)

Il faudra tout de même retenir que c'est seulement 36.82% des collègues qui obtiennent satisfaction cette année contre 49% l'année dernière

- 30,99 % sont maintenus sur leur poste contre 27,11 l'an dernier
- 32,19 % vont en phase d'ajustement contre 23,90 % l'an dernier.

Bien entendu, les élus du SE-Unsa restent à disposition des collègues pour toute information sur le mouvement.

Postes vacants à l'issue de la phase principale.

Voir la liste des postes

De nombreux postes sont des postes particuliers. Il devrait y avoir un appel à candidature sur un certain nombre de ces postes. L'IA ne nous a pas donné la liste pour lesquels il y aura un appel à candidature. D'ores et déjà, nous pouvons supposer qu'un appel sera fait au moins sur les postes de direction. Pour rappel, lorsque qu'un poste est vacant à l'issue de la phase principale, le collègue qui en assure l'intérim (et qui est ou sera sur liste d'aptitude de direction) aura une priorité pour le mouvement l'année prochaine pour conserver ce poste.

Phase d'ajustement

Pour les collègues en phase d'ajustement, l'administration leur demandera de remplir une fiche navette (fiche navette envoyée dans votre boîte mail professionnelle) où il faudra classer obligatoirement les 31 secteurs géographiques de Savoie. Cette fiche navette devrait arriver dans la semaine prochaine. Vous aurez alors environ une semaine pour répondre.

Puis il faudra aussi classer les types de postes souhaités (adjoint élémentaire, adjoint maternelle, remplaçant, postes fractionnés) de 1 à 4. Ensuite si vous souhaitez travailler en ASH, il faudra classer de 1 à 5 ou de 1 à 6 les types de postes en intégrant les postes en ULIS/ CLIS et en SEGPA/EREA.

Des ajustements restent à faire pour la méthodologie notamment pour prendre en compte les types de poste. Une certitude, c'est bien le vœu géographique qui sera le premier pris en compte. En effet, l'administration regardera votre 1 vœu géographique et ira ensuite voir quel support vous avez demandé. S'il y a un poste, vous serez nommé à titre provisoire sur ce poste. Sinon, l'administration recommencera avec le vœu 2.

Attention, une première série d'affectation sera faite en regardant uniquement les vœux de 1 à 10, puis ensuite de 11 à 15. S'il reste des postes non pourvus, les vœux 16 à 31 seront utilisés pour les nominations d'office des collègues ayant les plus petits barèmes.



Section de Savoie



Télécharger la [fiche navette de l'année dernière](#) pour avoir un ordre d'idée.

Consulter les [31 secteurs de Savoie](#) pour remplir la fiche navette

Prenez le temps de nous contacter pour vous expliquer et vous aider pour remplir votre fiche navette ou pour tout autre question...